



## Une norme comptable pour les PME ?

Par **Éric Delesalle**, expert-comptable, agrégé d'économie et gestion. Animateur du blog [fidgroupe.blogspot.com](http://fidgroupe.blogspot.com)

**La Commission européenne a diffusé le 18 février 2015 un livre vert relatif à « construire l'union des marchés de capitaux ».**

**L'**idée est de déterminer des modalités nouvelles de développement des marchés financiers afin notamment d'inciter les investisseurs à investir plus aisément dans les PME. Une consultation publique est ainsi lancée pendant une durée de trois mois. « La Commission s'est engagée à mettre en place, d'ici à 2019, les composantes d'une union des marchés des capitaux bien réglementée et intégrée, dont feraient partie tous les États membres, afin que toute l'économie puisse profiter au maximum des avantages que peuvent offrir les marchés de capitaux et les établissements financiers non bancaires ».

Et parmi les propositions, le livre vert précise que « les normes internationales d'information financière (IFRS) ont joué un rôle essentiel dans la promotion d'un langage comptable unique dans l'UE, qui permet aux grandes entreprises de l'UE cotées en bourse d'accéder plus facilement aux marchés internationaux de capitaux. Cependant, imposer pleinement les normes IFRS aux petites entreprises, notamment à celles souhaitant accéder aux plateformes de négociation spécifique, serait source de coûts supplémentaires. L'élaboration d'une norme comptable simplifiée, commune et de haute qualité, adaptée aux sociétés cotées



sur certaines plateformes de négociation pourrait être un pas en avant en termes de transparence et de comparabilité, et si elle est appliquée de manière proportionnée, elle pourrait rendre plus attractives les sociétés à la recherche d'investisseurs transfrontaliers. Une telle norme pourrait devenir une composante des marchés de croissance des PME, et être disponible pour une utilisation plus large ». Cette proposition semble reprendre le concept du référentiel IFRS-PME, norme simplifiée du référentiel complet IFRS, non homologuée à ce jour au niveau de l'Union Européenne. Si la construction d'un « sous » référentiel pour les PME in-

termédiaires peut apparaître comme séduisante, il faut se méfier des inconvénients comptables. Ainsi, pourquoi un « fait » serait-il traité différemment dans les comptes selon qu'on est une TPE (appliquant le référentiel national), une PME intermédiaire (appliquant la norme simplifiée) ou une grosse entreprise (appliquant les normes IFRS dans leur globalité)? Autrement dit, que faut-il entendre par norme simplifiée? Le débat ne serait-il pas plutôt de ramener le référentiel IFRS à des traitements simples, et de mettre en place au plan européen un pacte de lisibilité et de cohérence des principes comptables d'évaluation et de pré-

sentation, quitte à s'éloigner du mécano des normes émises par l'Iasb? Vaste sujet, déjà tenu en 2002 lors de l'adoption du règlement européen ayant imposé l'application des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés des sociétés faisant appel public à l'épargne. Les faits sont têtus. Il faut donc revenir aux fondamentaux de la subsidiarité et de la définition de normes adaptées aux entreprises européennes. Si la norme est trop complexe, simplifions-la... pour tous! Et bâtissons un référentiel européen, adapté aux besoins locaux. Le bonheur ne vaut-il pas « plus » lorsqu'il est partagé par « tous » ?